



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question au Gouvernement n° 1057

Texte de la question

EMPLOI DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue, député non inscrit.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le Premier ministre, la progression très forte du chômage s'accompagne d'une progression encore plus forte du chômage des jeunes après une augmentation de 23 % en 2008.

Nous savons que le plan de relance ne produira ses effets que lentement et que, dans les prochains mois, nous risquons de connaître de nouvelles aggravations du chômage et des aggravations plus que proportionnelles du chômage des jeunes.

Face à une telle situation, il convient de mettre en place des dispositifs appropriés. Après les emplois-jeunes, le " contrat jeune en entreprise ", créé en 2002, mais supprimé le 1er janvier 2008, a concerné 240 000 jeunes.

Monsieur le Premier ministre, au-delà des mesures tendant à renforcer l'efficacité du pôle emploi, n'est-il pas désormais indispensable de mettre en place un dispositif d'une ampleur vraiment significative pour apporter aux jeunes de l'activité et aussi de la formation ? En effet, le chômage des jeunes devient, de nouveau, la première préoccupation des Français. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes UMP et SRC.)*

M. le président. La parole est à M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi.

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État chargé de l'emploi*. Je vous remercie d'avoir posé cette question, monsieur Garrigue.

Vous avez raison, la situation de l'emploi des jeunes est particulièrement préoccupante. Oui, du fait de la crise, la situation de l'emploi se dégrade, tout le monde le sait, mais les principales victimes en sont les jeunes qui ont connu, au cours de l'année qui s'est écoulée, une augmentation du taux de chômage des moins de vingt-cinq ans de 23 %.

Nous travaillons sur ce sujet très étroitement avec Martin Hirsch, Xavier Darcos et Valérie Pécresse parce que tous les leviers, y compris ceux de l'orientation, doivent être utilisés.

Nous disposons, à ce stade, de trois pistes de travail.

Tout d'abord, et vous y avez fait allusion, comment développer tous les systèmes de formation par alternance permettant d'assurer aux jeunes une bien meilleure insertion professionnelle ? Nous pensons, notamment, à l'apprentissage, mais aussi aux contrats de professionnalisation. Il convient, en effet, de développer les places en entreprises parce que l'insertion et l'accès à l'emploi sont ensuite bien meilleurs.

Ensuite, comment faire en sorte que les jeunes, qui enchaînent souvent tout au long de leur parcours des contrats très courts, puissent être mieux accompagnés et mieux pris en charge par l'assurance chômage ? De ce point de vue, la convention d'assurance chômage négociée avec les partenaires sociaux permet une nette amélioration en ramenant le plafond de six à quatre mois, en complément des mesures annoncées le 18 février, y compris à partir de quatre mois. Ces mesures bénéficieront d'abord aux jeunes, principales victimes de la crise.

Enfin, comment favoriser les outils qui peuvent vraiment accompagner les jeunes face au dédale auquel ils se heurtent ? Je cite, à ce titre, et vous y avez fait référence, les missions locales, les contrats autonomie pour lesquels Fadela Amara se débat avec énormément d'énergie ou, enfin, les écoles de l'égalité et les écoles de la deuxième chance.

Aucun de ces outils ne doit être négligé. Une grande concertation a été menée, conjointement avec Martin

Hirsch, auprès de tous les acteurs concernés par ces questions. Cela devrait nous permettre, d'ici au mois de juin, d'annoncer des dispositifs immédiats et d'autres mesures plus fondamentales, que nous piloterons en concertation avec les parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Garrigue](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1057

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 mars 2009